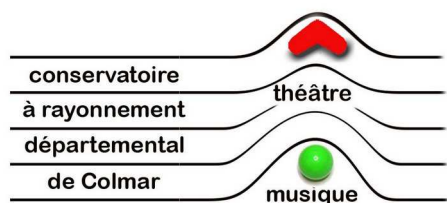


CONSERVATOIRE DE COLMAR

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL



REGLEMENT DES ETUDES

Les disciplines enseignées, les limites d'âge, les différents cursus peuvent changer en fonction de nouvelles directives ministérielles ou de nouveaux besoins pédagogiques dictés par l'évolution de la société en général et du monde musical en particulier.

Novembre 2011

I – Organigramme des disciplines enseignées et limites d'âge

Département	Discipline enseignée	Débutant Minimum	Débutant Maximum	Conditions d'admission
CULTURE MUSICALE	Eveil musical	5	6	
	Formation Musicale (FM) obligatoire pour tous	7	-	
	Histoire de la Musique	-	-	Niveau fin d'études en FM
	Analyse d'œuvres	-	-	
	Harmonie au clavier	-	-	} Niveau Elémentaire en FM
	Ecriture et MAO	-	-	
	Direction d'orchestre ou de chœur			} Examen d'entrée
PIANO	Piano	7	12	} Test d'aptitude pour tous
INSTRUMENTS POLYPHONIQUES	Orgue	6	-	
	Clavecin	6	-	
	Harpe	6	14	
	Guitare	8	14	
	Percussion	6	14	
CORDES	Violon	6	10	
	Alto	6	14	
	Violoncelle	6	10	
	Contrebasse	6	-	
VENTS				
BOIS	Flûte à bec	6	-	
	Flûte traversière - piccolo	6	14	
	Hautbois - Cor anglais	6	-	
	Clarinette - Cl. basse	6	-	
	Basson - Contrebasson	6	-	
	Saxophone	6	-	
CUIVRES	Trompette - Cornet	6	-	
	Cor	6	-	
	Trombone	6	20	
	Tuba	6	-	
MUSIQUE ANCIENNE	Flûte à bec	6	-	
	Traverso	9	-	
	Trompette baroque	7	15	
	Clavecin	6	-	
CHANT		16	24	Sur audition
MAITRISE DE GARÇONS DE COLMAR		CE2	CM2	Enfants : Test d'aptitude Hommes : sur audition
PRATIQUES COLLECTIVES OBLIGATOIRES POUR TOUS				Niveau instrumental minimum :
	Chorales	7		
	Orchestre Symphonique A			3ème année IIème cycle
	Orchestre Symphonique des Jeunes B			IIème cycle
	Orchestre Symphonique des Enfants C			3ème année Ier cycle
	Musique de Chambre	-	-	Fin IIème cycle
THEATRE		13	-	

II – Déroulement des études

1) Eveil musical

Les enfants peuvent commencer leur formation dès l'âge de 5 ans en Eveil Musical. Cette formation propose aux enfants de 5 et 6 ans une initiation au monde de la musique par le chant et l'expression corporelle à raison de 45 minutes par semaine en petits groupes (*cf.* cursus de formation musicale).

2) Eveil instrumental

A partir de l'âge de 6 ans, exceptionnellement 5 ans, les enfants débent l'Eveil Instrumental. Les enfants peuvent y découvrir l'instrument de leur choix et suivre un apprentissage des notions de base. Parallèlement, ces élèves devront suivre le cours d'Eveil Musical (*cf.* cursus instrumental).

A l'âge de 7 ans, le professeur décide si l'élève entre en 1^{er} cycle ou reste une année supplémentaire en Eveil Instrumental.

3) Cursus général

A partir de l'âge de 7 ans, les élèves intègrent le 1^{er} cycle du cursus général qu'ils aient ou non suivi les cours d'Eveil.

a) Discipline dominante et discipline complémentaire

Dans le souci d'une formation complète du futur musicien, l'enseignement de la musique se compose de plusieurs disciplines.

Il s'articule autour d'une **discipline dominante**, en général l'instrument ou la voix et de plusieurs **disciplines complémentaires** dont deux sont obligatoires : la formation musicale et la pratique collective (chorales, orchestres, ensembles, musique de chambre).

b) Cursus par cycle

Le parcours des études musicales de chaque élève au sein du CRD s'organise en cycles. Pour une formation harmonieuse de l'élève, il est souhaitable que son évolution dans les disciplines complémentaires obligatoires, soit parallèle à son évolution dans la discipline dominante (*cf.* tableaux des cursus).

c) Départements pédagogiques

Les différentes disciplines enseignées sont regroupées par familles en départements pédagogiques afin de favoriser le travail d'équipe et la coordination des objectifs. Chaque département a à sa tête un coordonnateur élu par ses collègues pour une année scolaire.

4) Enseignement en Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM)

(*cf.* Règlement Intérieur – articles 10 et 11)

Des conventions signées entre différents établissements scolaires et la Ville de Colmar permettent d'offrir un aménagement des horaires à des enfants jugés aptes et particulièrement motivés, afin de leur permettre de mener de front des études soit musicales soit théâtrales et un enseignement général de qualité.

a) CHAM à dominante instrumentale

En partenariat avec le collège Victor Hugo (de la 6^e à la 3^e).

L'enseignement à horaires aménagés (CHAM) comprend obligatoirement la discipline dominante, la formation musicale, la culture musicale et le chant choral en plus de l'orchestre et de la musique de chambre selon l'instrument et le niveau de l'élève. Les cursus de ces différentes disciplines sont identiques à ceux du cursus

général. Seuls diffèrent les horaires spécifiques en formation musicale (jusqu'au niveau F.E. inclus) et en culture musicale qui ont lieu pendant le temps scolaire. En outre, les élèves bénéficient d'une heure hebdomadaire de chant choral spécifique et d'un minimum de 40' de cours d'instrument par semaine pour le 1^{er} instrument. La durée du cours pour un éventuel 2^e instrument est celle du cursus général.

Cours d'instrument :	40' minimum par semaine
Cours de formation musicale :	2h minimum par semaine
Cours de culture musicale :	1h par semaine
Chorale CHAM :	1h par semaine

b) CHAM à dominante vocale – Ecole maîtrisienne

En partenariat avec l'école Jean-Jacques Rousseau (du CE2 au CM2) et le collège Victor Hugo (de la 6^e à la 3^e).

(cf. Règlement pédagogique de l'Ecole Maîtrisienne)

c) CHAM Théâtre

En partenariat avec le collège Molière et la Comédie de l'Est (de la 6^e à la 3^e).

L'enseignement à horaires aménagés théâtre (CHAM théâtre) est dispensé dans les locaux du collège Molière. Il comprend 2h de cours théoriques dispensés par des enseignants du collège Molière et 2h de cours de pratique théâtrale assurés par les enseignants d'art dramatique du CRD.

Une convention de partenariat signée avec la Comédie de l'Est permet aux élèves encadrés par leurs enseignants de découvrir le monde du spectacle vivant.

A l'issue de leur parcours en CHAM théâtre, les élèves les plus motivés pourront intégrer le cursus des études d'art dramatique du CRD.

5) **Formation pour adulte**

Les adultes ainsi que les jeunes ayant dépassé les limites d'âge, peuvent être intégrés soit dans une formation hors cursus, soit en 3^e cycle Formation continuée ou complémentaire, en fonction des places disponibles de leur niveau et sur test d'aptitude. La durée et le contenu de leur formation sont fonction du projet élaboré conjointement avec le professeur.

6) **Les formations optionnelles**

Outre les formations instrumentales, vocales et l'enseignement de toutes les disciplines complémentaires qui s'y rattachent, le CRD propose un certain nombre de formations optionnelles. L'accès à la plupart de ces formations, est soumis à conditions et fait l'objet d'une tarification supplémentaire (cf. tarifs – VI).

a) Piano complémentaire

Les élèves en 3^e cycle spécialisé ou en cycle de perfectionnement qui ont pour discipline dominante un instrument monodique, le chant ou la direction de chœur, peuvent bénéficier d'un cours de piano complémentaire, en fonction des places disponibles dans les classes de piano. Ce cours, d'une durée de 30 minutes par semaine, leur sera facturé au tarif B (cours collectifs).

b) Analyse

Le cours d'analyse est un cours collectif ouvert aux élèves du CRD et aux auditeurs (adultes ayant une pratique vocale ou instrumentale, individuelle ou collective) qui peuvent valider en 2 ans ce cursus par une U.V. complémentaire de DEM. Aucune limite d'âge n'est imposée, mais un niveau minimum de Fin d'Etudes en formation musicale est requis.

c) Gravure Musicale Assistée par Ordinateur

Cet enseignement est destiné à ceux qui veulent faire de la gravure et de l'édition de partitions : enseignants, instrumentistes chefs de chœur, d'orchestre, compositeurs. Le logiciel utilisé est Finale.

d) Composition Musicale Assistée par Ordinateur (CMAO)

L'utilisation de l'informatique en relation avec l'écriture musicale : faire des arrangements, des transcriptions, de l'orchestration, réaliser des partitions.

e) Harmonie au clavier

L'harmonie au clavier aborde l'étude de l'harmonie de façon pratique. Cette discipline s'adresse aussi bien aux pianistes qu'aux chanteurs ou d'autres instrumentistes ayant un niveau de base au clavier.

f) Ecriture

L'écriture regroupe les trois disciplines fondamentales pour aborder la composition musicale :

L'Harmonie propose d'apprendre à utiliser des accords pour créer un accompagnement d'une ligne mélodique, puis des réalisations de différentes formes vocales ou instrumentales de différents styles

Le Contrepoint enseigne l'art de superposer des mélodies de 2 à 8 voix, créer des imitations, réaliser des chorals ornés

La Fugue est une forme musicale polyphonique reposant sur le contrepoint et procédant à partir d'un thème appelé le sujet.

g) Direction de chœur

L'objectif de ce cours est de former des chefs pour les nombreux chœurs amateurs que compte la région.

L'entrée dans cette classe se fait sur test organisé début octobre. Deux séances préparatoires sont proposées aux candidats les deux semaines précédentes.

7) Art dramatique

Cet enseignement sous forme d'ateliers hebdomadaires, vise à transmettre les bases indispensables à la compréhension, à la pratique et à l'appréhension de l'art du théâtre (jeu d'acteur, culture théâtrale, disciplines parallèles comme le masque, la marionnette...). Il constitue également un moyen pour préparer les concours d'entrée dans les grandes écoles (conservatoire de Paris, TNS, ENSATT de Lyon ...).

III – Les différents cursus

- 1) Cursus général des études**
- 2) Cursus des études instrumentales**
- 3) Cursus des études de chant**
- 4) Cursus des études de Formation musicale et d'Analyse**
- 5) Cursus des Pratiques Collectives**
- 6) Cursus de Musique de Chambre**
- 7) Cursus du cours de Gravure Musicale Assistée par Ordinateur**
- 8) Cursus du cours de Composition Musicale Assistée par Ordinateur (CMAO)**
- 9) Cursus du cours d'Harmonie au clavier**
- 10) Cursus du cours d'Écriture**
- 11) Cursus du cours de Direction de Choeur**
- 12) Cursus des études d'Art Dramatique**

III 1) Coursus général des études musicales

CYCLES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	CONTENUS	ORGANISATION DU CURSUS	EVALUATION
Eveil	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir et affiner les perceptions - S'initier à une ou plusieurs disciplines 	<ul style="list-style-type: none"> - Education à l'écoute, mise en place d'un vocabulaire sur les sons et la musique - Pratique collective du chant, activités corporelles, expression artistique 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'éveil conjoint musical et instrumental - Durée hebdomadaire des cours : entre 1h et 2h - Possibilité de partenariat avec le milieu scolaire <p>Durée de l'éveil : entre 1 et 2 ans suivant l'âge</p>	Evaluation non formalisée
1^{er} cycle	<ul style="list-style-type: none"> - Construire la motivation et la méthode - Choisir une discipline - Constituer les bases de pratique et de culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'écoute et mise en place de repères culturels - Pratique vocale et instrumentale collective - Pratique individualisée de la discipline choisie 	<p>Eveil préalable non obligatoire</p> <p>Après la phase d'orientation, durée hebdomadaire des cours : entre 2h30 et 5h dont 30 min minimum d'enseignement à caractère individuel</p> <p>Durée du cycle : entre 3 et 5 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation continue, dossier de l'élève - Examen de 1^{er} cycle qui donne un accès direct au 2^e cycle
2^e cycle	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au développement artistique et musical personnel notamment par : - une bonne ouverture culturelle - l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome - la capacité à tenir sa place dans une pratique collective 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'écoute - Acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus - Pratiques collectives - Pratiques individuelles 	<p>Durée hebdomadaire des cours : entre 3h et 7h dont 30 minutes minimum d'enseignement à caractère individuel</p> <p>Durée du cycle : entre 3 et 5 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation continue, dossier de l'élève et examen terminal - Cycle conclu par le Brevet d'Etudes Musicales (BEM) <p>Le brevet donne accès au 3^e cycle et à l'examen d'entrée dans le 3^e cycle spécialisé.</p>

A partir de la fin du 2^e cycle, deux orientations sont possibles :

- le 3^e cycle de pratique en amateur
- le 3^e cycle spécialisé

CYCLES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	CONTENUS	ORGANISATION DU CURSUS	ÉVALUATION
3^e cycle (CEM) <i>Ancien CFEM</i>	Accéder à une pratique autonome Acquérir des connaissances structurées	- Ecoute, bases d'histoire, d'analyse et d'esthétique - Contenus du cursus élaborés suivant les compétences nécessaires pour l'exercice des pratiques amateurs	- Cursus diplômant en filière ou en modules capitalisables - Volume d'environ 4h à 7h par semaine dont 45 minutes minimum d'enseignement à caractère individuel - Passerelles possibles avec le cycle d'enseignement professionnel initial Durée du cycle : entre 2 et 4 ans	- Evaluation continue, dossier de l'élève - Examen terminal - Cycle conclu par le Certificat d'Etudes Musicales (CEM)
3^e cycle spécialisé	- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle - Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur	- Pratique soutenue dans une dominante - Modules de pratiques collectives et de culture - Projet personnel - Ensemble cohérent et structuré compatible avec le suivi d'études générales	- Examen d'entrée - Volume d'environ 5h à 9h par semaine dont 1h minimum d'enseignement à caractère individuel - Parcours de formation personnalisé - Possibilité de changement de dominante et/ou de double dominante Durée du cycle : entre 2 et 4 ans	- Evaluation continue, dossier de l'élève - Examen terminal organisé à l'échelon interrégional - Cycle conclu par le DEM
3^e cycle Formation continuée ou complémentaire <i>Actuellement 4^e cycle amateur</i>	Approfondissement de connaissances et/ou de pratiques pour les musiciens amateurs	- Culture musicale et/ou pratiques en référence au projet du Conservatoire ou - Formation dans un nouveau domaine au regard du cursus antérieur	- Entrée sur projet avec le CI ou l'UVI et entretien - Contrat permettant de suivre des cours de culture et/ou de pratiques du Conservatoire, ou dans le cadre de conventions avec les structures de pratique en amateur Durée du cycle en fonction du contrat et du projet	- Evaluation continue du contrat de formation

III 2) Coursus des études instrumentales

CYCLES	DUREE DU CYCLE ET CONDITIONS PARTICULIERES	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS	OBJECTIFS
<i>Eveil Instrumental</i> 6 ans	1 à 2 ans	20'	Apprentissage de l'écoute et développement de la coordination des gestes.
<i>Premier cycle</i> à partir de 7 ans	3 à 5 ans	30'	Développement des motivations, de la curiosité musicale, du goût pour l'interprétation et pour l'invention. Amorce de savoir-faire instrumentaux, individuels et collectifs.
Examen de fin de 1^{er} cycle			
<i>Deuxième cycle</i>	3 à 5 ans	30' les deux premières années	Développement de la maîtrise technique de l'instrument ainsi que de la maturité musicale (connaissance des styles, recherche des timbres appropriés...). La personnalité musicale de l'élève se révèle. Obtention du Brevet Instrumental (BI), composante du Brevet d'Etudes Musicales (BEM).
		40'	
Obtention du Brevet Instrumental (BI)			
<i>Troisième cycle</i> <i>(CEM)</i>	2 à 4 ans	45'	Fin des études instrumentales de la plupart des élèves. Ceux-ci ont acquis une indépendance suffisante tant sur le plan technique qu'au niveau des connaissances permettant une pratique de la musique en amateur. Obtention du Certificat Instrumental (CI), composante du Certificat d'Etudes Musicales (CEM).
Obtention du Certificat Instrumental (CI)			
<i>Troisième cycle</i> <i>spécialisé</i>	Examen d'entrée obligatoire 2 à 4 ans	1h	Approfondissement de la motivation et des aptitudes de l'élève en vue d'une confirmation de sa capacité à suivre une orientation professionnelle. Obtention de l'Unité de Valeur Instrumentale (UVI), composante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM).
Obtention de l'Unité de Valeur Instrumentale (UVI)			
<i>Troisième Cycle</i> <i>Formation continuée ou complémentaire</i>	Admission avec le CI ou UVI et entretien 2 ans	45'	Ce cycle offre la possibilité aux amateurs titulaires du Certificat Instrumental (CI) ou de l'UV Instrumentale (UVI) de se perfectionner, sans se plier aux exigences d'une formation professionnelle.
<i>Cycle de perfectionnement</i>	Admission avec le DEM et entretien 2 à 3 ans	1h	Ce cycle de futurs professionnels s'adresse aux élèves titulaires du Diplôme d'Etudes Musicales et les prépare à l'Accessit puis au Diplôme de Concert (DC) ainsi qu'à tous les grands concours. Limite d'âge : 27 ans pour le DC.
Obtention du Diplôme de Concert (DC)			

III 3) Coursus des études de chant

CYCLES	DUREE DU CYCLE ET CONDITIONS PARTICULIERES	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS	OBJECTIFS
<i>Premier cycle</i>	<i>3 à 4 ans</i>	40'	Développement des motivations, de la curiosité musicale, du goût pour l'interprétation et pour l'invention. Amorce de savoir-faire vocaux, individuels et collectifs.
Examen de fin de 1^{er} cycle			
<i>Deuxième cycle</i>	<i>3 à 4 ans</i>	45'	Développement de la maîtrise technique de la voix ainsi que de la maturité musicale (connaissance des styles, recherche des timbres appropriés...). La personnalité musicale de l'élève se révèle. Obtention du Brevet Instrumental (BI), composante du Brevet d'Etudes Musicales (BEM).
Obtention du Brevet Instrumental (BI)			
<i>Troisième cycle (CEM)</i>	<i>2 à 3 ans</i>	45'	Fin des études musicales de la plupart des élèves. Ceux-ci ont acquis une indépendance suffisante tant sur le plan technique qu'au niveau des connaissances permettant une pratique de la musique en amateur. Obtention du Certificat Instrumental (CI), composante du Certificat d'Etudes Musicales (CEM).
Obtention du Certificat Instrumental (CI)			
<i>Troisième cycle spécialisé</i>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block;"> <i>Examen d'entrée obligatoire</i> </div> <i>2 à 4 ans</i>	1h	Approfondissement de la motivation et des aptitudes de l'élève en vue d'une confirmation de sa capacité à suivre une orientation professionnelle. Obtention de l'Unité de Valeur Instrumentale (UVI), composante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM).
Obtention de l'Unité de Valeur Instrumentale (UVI)			
<i>Troisième Cycle Formation continuée ou complémentaire</i>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block;"> <i>Admission avec le CI ou UVI et entretien</i> </div> <i>1 à 2 ans</i>	45'	Ce cycle offre la possibilité aux amateurs titulaires du Certificat Instrumental (CI) ou de l'UV Instrumentale (UVI) de se perfectionner, sans se plier aux exigences d'une formation professionnelle.
<i>Cycle de perfectionnement</i>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block;"> <i>Admission avec le DEM et entretien</i> </div> <i>2 à 3 ans</i>	1h	Ce cycle de futurs professionnels s'adresse aux élèves titulaires du Diplôme d'Etudes Musicales et les prépare à l'Accessit puis au Diplôme de Concert (DC) ainsi qu'à tous les grands concours. Limite d'âge : 32 ans pour le DC.
Obtention du Diplôme de Concert (DC)			

III 4) Coursus des études de formation musicale et d'analyse

CYCLE	DESIGNATION DES COURS	DURÉE HEBDOMADAIRE DES COURS	OBJECTIFS
<i>Eveil</i>	Eveil musical 1 5 ans	45'	Eveil et sensibilisation au monde de la musique par le chant et l'expression corporelle.
	Eveil musical 2 6 ans		
<i>Premier cycle</i>	IM1	1h15	Tout en apportant les premières acquisitions techniques, indispensables à la pratique instrumentale, ce cycle permet à l'élève d'être guidé dans un monde sonore très riche et de se familiariser peu à peu avec tous les paramètres du langage musical (articulation, timbre...).
	IM2	1h30	
	IM3		
	IM4		
Examen de fin de 1 ^{er} cycle			
<i>Deuxième cycle</i>	Préparatoire	1h30	Etape charnière, où se décide souvent l'avenir musical de l'élève, ce cycle voit l'approfondissement des connaissances musicales. Obtention du Brevet de Formation Musicale (BFM), composante du Brevet d'Etudes Musicales (BEM).
	Elémentaire	2h	
	Moyen		
Obtention du Brevet de Formation Musicale (BFM)			
<i>Troisième cycle (CEM)</i>	Certificat	2h	Fin des études obligatoires de formation musicale pour les élèves ne souhaitant pas intégrer le troisième cycle spécialisé. Ceux-ci ont acquis les connaissances structurées leur permettant d'accéder à une pratique amateur autonome. Obtention du Certificat de Formation Musicale (CFM), composante du CEM.
Obtention du Certificat de Formation Musicale (CFM)			
<i>Troisième cycle spécialisé</i>	Préparatoire Supérieur I	2h	Réservé à des étudiants qui se destinent à une carrière professionnelle instrumentale ou vocale, ou à devenir des amateurs de haut niveau, ce cycle permet de faire la synthèse des différents enseignements reçus. Obtention de l'UV de Formation Musicale (UVFM), composante du DEM.
	Préparatoire Supérieur II	2 modules de 2h chacun	
Obtention de l'Unité de Valeur de Formation Musicale (UVFM)			

Cursus d'analyse (Cycle court)

Le cours d'**analyse** est un cours collectif ouvert aux élèves du CRD et aux auditeurs (adultes ayant une pratique vocale ou instrumentale, individuelle ou collective) qui peuvent valider ce cursus par un **Certificat** ou une **U.V. complémentaire de D.E.M.** selon l'orientation choisie. Aucune limite d'âge n'est imposée, mais un niveau minimum de Fin d'Etudes en formation musicale est requis.

ANNÉE	DURÉE	DURÉE HEBDOMADAIRE DU COURS	OBJECTIFS
1 ^{ère} année	1 an	1 heure	Acquisition des outils nécessaires à la compréhension d'une œuvre appartenant au répertoire musical occidental; l'étude de ses différentes composantes permet d'en dégager l'originalité, l'équilibre entre éléments d'unité et de diversité, et de mettre en évidence la démarche du compositeur.
2 ^{ème} année	1 an	1 heure	

III 5) Coursus des pratiques collectives (cf. règlement intérieur article 23)

CYCLE	DIFFERENTES FORMATIONS PROPOSEES	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS
<i>Premier cycle</i>	Chorales A (enfants de 7-8 ans) OU	40'
	Chorales B (enfants de 9-11 ans) OU	55'
	Pré-Maîtrise <u>ET/OU</u>	*
	Orchestre C ou Petite Harmonie (niveau instrumental minimum : 3 ^e année de 1 ^{er} cycle)	1h
<i>Deuxième cycle</i>	Chorale adolescents (12 ans et plus) OU	1h
	Chorale CHAM OU	1h
	Maîtrise <u>ET/OU</u>	*
	Orchestre C ou Petite Harmonie OU	1h
	Orchestre B (niveau instrumental minimum : 2 ^e cycle) <u>ET/OU</u>	2h
	Ensemble (de clarinettes, de cuivres, de flûtes, de musique baroque, de jazz, etc.)	variable selon projets
Obtention du Brevet de Pratiques Collectives		
<i>Troisième cycle</i>	Chorale adolescents OU	1h
	Chorale adultes OU	1h30
	Chorale CHAM OU	1h
	Maîtrise <u>ET/OU</u>	*
	Orchestre B OU	2h
	Orchestre A (niveau instrumental minimum : 3 ^e année de 2 ^e cycle) <u>ET/OU</u>	2h
	Ensemble	variable selon projets
Obtention du Certificat de Pratiques Collectives ou de l'UV de Pratiques Collectives selon l'orientation choisie		

NB : La participation aux classes d'orchestre est obligatoire pour tous les élèves des classes de cordes à partir de leur entrée en 3^e année de 1^{er} cycle ainsi que pour tous les autres élèves dès lors qu'ils ont été désignés par le directeur. Les élèves du 3^e cycle spécialisé et du cycle de perfectionnement jouant d'un instrument d'orchestre font obligatoirement partie de l'Orchestre A. En cas de manque de place ils seront sélectionnés sur audition.

* Cf. règlement pédagogique de la Maîtrise

III 6) Coursus de Musique de Chambre

Cette discipline nécessite un bon niveau instrumental de tous les membres d'un ensemble, le cursus de musique de chambre est ouvert aux élèves ayant un niveau instrumental minimum de fin de 2^e cycle (3^e cycle pour les pianistes).

CYCLES	NIVEAU INSTRUMENTAL MINIMUM REQUIS	DURÉE DU CYCLE ET CONDITIONS PARTICULIÈRES	DURÉE HEBDOMADAIRE DES COURS	OBJECTIF
<i>Atelier initiation quatuor à cordes</i>	2 ^{ème} cycle	En fonction des heures d'enseignement disponibles	45 minutes	Découverte de la musique de chambre et préparation à l'entrée en 2 ^e cycle de musique de chambre.
<i>Deuxième Cycle</i>	Fin 2 ^{ème} cycle (3 ^{ème} cycle pour les pianistes)	1 an	1h	Découverte de la musique de chambre par la mise en commun des connaissances techniques et musicales individuelles. Développement de l'écoute active. Apprentissage de la responsabilité individuelle au profit de l'ensemble.
Obtention de l'UV de Musique de Chambre (UVMC) obligatoire pour le DEM *				
<i>Troisième Cycle (CMC)</i>	3 ^e cycle	1 à 2 ans Obtention de l'UVMC souhaitée		Approfondissement des acquis. Travail sur le geste musical, la respiration, les dynamiques de jeu. Découverte appliquée des styles et des techniques associées en fonction de l'époque et du caractère de l'œuvre.
Obtention du Certificat de Musique de Chambre (CMC)				
<i>Troisième cycle spécialisé</i>	3 ^e cycle	1 à 2 ans Obtention de l'UVMC souhaitée		Recherche de l'indépendance et de l'autonomie musicale. Cycle de perfectionnement permettant aux élèves de développer leurs capacités d'interprétation.
Obtention du Diplôme de Musique de Chambre (DMC)				
<i>Cycle de perfectionnement</i>	Cycle de perfectionnement	2 ans Les membres du groupe doivent avoir obtenu le DMC		Cycle spécialisé essentiellement consacré aux élèves futurs professionnels qui voient dans ce cursus la possibilité d'étoffer leur répertoire et de le présenter sur scène le plus souvent possible.
Obtention de l'Accessit en 1^{ère} année puis du Diplôme de Concert en 2^{ème} année				

* L'UV de Musique de Chambre peut être obtenue dans diverses formations, le principe de base étant que chaque musicien doit être seul à jouer sa partie dans un groupe non dirigé. Afin de compléter un groupe, un élève ne suivant pas de cursus instrumental dans l'établissement peut bénéficier à titre gratuit pendant une année scolaire de cours de Musique de Chambre. Il ne pourra toutefois pas prétendre à une quelconque récompense (UV, Certificat ou Diplôme).

III 7) Cours du Cours de Gravure Musicale Assistée par Ordinateur (GMAO)

CYCLES	DUREE DU CYCLE ET CONDITIONS PARTICULIERES	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS	OBJECTIFS
<u>1er cycle</u>	1 an Conditions d'admission : Niveau admissibilité en 3ème cycle de formation musicale ou passage d'un test consistant en une analyse de partition. Sans limite d'âge.	1h cours individuel ou 2h en binôme	<ul style="list-style-type: none"> · Saisie de notes (clavier musical, souris, clavier de l'ordinateur) · Saisie de signes simples d'expression et d'accentuation, de signes de reprise, renvoi, coda · Saisie d'un texte chanté avec paroles · Instruments transpositeurs (par changement de ton ou par intervalle) · Percussions, portées non standard · Notation polyphonique : portées de piano · Saisie de partitions d'orchestre · Mise en page avec optimisation des systèmes pour les partitions d'orchestre · Extraction de parties séparées
<u>Module d'initiation à la gravure</u>			
<u>2e cycle</u>	1 an Admission après réussite à l'examen du 1er cycle	1h cours individuel ou 2h en binôme	<p style="text-align: center;">Ce cycle s'adresse à ceux qui envisagent le métier de graveur</p> <ul style="list-style-type: none"> · Perfectionnement dans la rapidité de saisie · Notation spéciale : musique ancienne, contemporaine, percussions, création de signes et de graphismes · Portées polyphoniques ; basses chiffrées · Notions de base de la norme MIDI (canaux, contrôleurs...) · Transfert de fichiers d'une application à l'autre ; gestion du MIDI dans Finale (accelerando, trille ...) · L'outil graphique ; exportation de fichiers EPS (postscript) dans des applications de PAO · L'approche d'autres logiciels de gravure musicale
<u>Obtention du Brevet de gravure</u>			

III 8) Cours du cours de Composition Musicale Assistée par Ordinateur (CMAO)

CYCLES	DUREE DU CYCLE ET CONDITIONS PARTICULIERES	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS	OBJECTIFS
<u>1er cycle</u>	<p>1 an</p> <p>Conditions d'admission :</p> <p>Niveau admissibilité en 3e cycle de formation musicale ou passage d'un test consistant en une analyse de partition.</p> <p>Sans limite d'âge.</p>	<p>1h cours individuel ou 2h en binôme</p>	<p>Acquérir les notions indispensables d'harmonie ou les perfectionner.</p> <p>Acquérir une entière autonomie dans l'utilisation de l'informatique musicale.</p> <p>Cours technique d'apprentissage des logiciels dédiés à la musique.</p> <p>Configuration de la station de travail (ordinateur, synthétiseur, norme M.I.D.I).</p> <p>Réalisation d'arrangements, travaux d'écriture avec des formations allant du soliste à l'orchestre.</p>
<u>Examen de fin de 1er cycle</u>			
<u>2e cycle</u>	<p>1 an</p> <p>Admission après réussite de l'examen de 1er cycle</p>	<p>1h cours individuel ou 2h en binôme</p>	<p>Synchronisation d'un enregistrement audio avec des pistes MIDI</p> <p>Outils de quantification, exportation vers d'autres logiciels comme Finale.</p>
<p><u>Obtention du Brevet de CMAO</u> (Composition Musicale assistée par Ordinateur)</p>			<p>Contenu de l'épreuve :</p> <p>Le candidat part d'un enregistrement sur CD de la chanson interprétée à une voix a cappella.</p> <p>En utilisant l'enregistrement original pour la partie chantée, le candidat réalise une maquette comportant un arrangement pour petit ensemble (maximum : 4 instruments) avec la partition d'orchestre imprimée.</p> <p>Durée 8h</p> <p>Le logiciel utilisé est Cubase</p>

III 9) Cours du cours d'Harmonie au clavier

CYCLES	DUREE DU CYCLE ET CONDITIONS PARTICULIERES	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS	OBJECTIFS
<u>1er cycle</u>			Cycle commun avec la formation musicale
<u>2e cycle</u>	3 à 5 ans Conditions d'admission : être en 2e cycle en formation musicale Sans limite d'âge.	30'	Harmonisation à vue de mélodies populaires Étude des accords et des modulations Réalisation de basses chiffrées Transposition Réduction pour piano (3 à 4 portées) Travail créatif : Improvisation à partir de grilles d'accords Création de petites pièces de forme ABA'
<u>Obtention du Brevet d'Harmonie au clavier</u>			
<u>3e cycle</u>	2 à 3 ans Admission après obtention du Brevet d'Harmonie au clavier	30'	Étude des styles Réduction : musique de chambre Improvisation en partant d'un thème donné avec la réalisation d'un court développement
<u>Obtention du Certificat d'Harmonie au clavier</u>			
<u>3e cycle spécialisé</u>	2 ans Admission après obtention du Brevet d'Harmonie au Clavier avec une note minimale de 14	45'	Étude des styles Réduction : musique de chambre, concertos, symphonies Travail créatif : improvisation en partant d'un thème donné. Création de pièces en utilisant les grandes formes classiques
<u>Obtention de l'U.V. d'Harmonie au clavier</u>			

N.B. Les cours d'Harmonie au clavier sont gratuits pour les élèves ayant terminé leur formation musicale.

III 10) Cours du cours d'Écriture
Harmonie, Contrepoint, Fugue

CYCLES	DUREE DU CYCLE ET CONDITIONS PARTICULIERES	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS	OBJECTIFS
<u>1er cycle</u>			Cycle commun avec la formation musicale
<u>2e cycle</u>	3 à 5 ans Condition d'admission : être en 2e cycle en formation musicale Sans limite d'âge.	30' les 2 premières années 40' à partir de la 3e année	Etude des accords parfaits, modulations, jusqu'aux neuvièmes de dominantes Travail créatif : écriture de passacailles, menuets...
<u>Obtention du brevet d'Écriture</u>			
<u>3e cycle</u>	2 à 3 ans Admission après obtention du brevet d'Écriture	45'	Etude des notes étrangères, basses non chiffrés, basses et chants alternés. Le contrepoint. L'orchestration. Travail créatif : trio, choral orné. Ce cycle débouche soit sur un CEM pour une pratique amateur soit sur une spécialisation permettant d'envisager un parcours professionnel
<u>Obtention du Certificat d'Écriture</u>			
<u>3e cycle spécialisé</u>	2 ans par spécialité Admission après obtention du brevet d'Écriture avec une note minimale de 14	1h	3 modules composent le DEM d'écriture 1. <u>Le module d'harmonie</u> : Étude des styles L'imitation Le développement La variation 2. <u>Le module de contrepoint</u> : jusqu'à 8 voix et choral orné. 3. <u>Le module de fugue</u> : réalisation d'une fugue d'école L'ensemble de ces diplômes permet de se présenter à tous les grands concours
<u>Obtention du module d'Écriture</u>			
Avec l'obtention des trois modules : <u>Obtention du DEM d'Écriture</u>			

N.B. : les cours d'écriture sont gratuits pour les élèves ayant terminé leur formation musicale.

III 11) Coursus de direction de chœur

CYCLES	DUREE DU CYCLE ET CONDITIONS PARTICULIERES	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS	OBJECTIFS ET CONTENUS
<p>Premier Cycle Initiation</p>	<p>1 à 3 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> niveau BFM/ autonomie de préparation d'une partition pratique vocale collective (prioritairement au sein de l'ensemble vocal d'adulte du CRD) <p>pratique de la direction d'ensemble, du clavier et pratique vocale individuelle fortement conseillées</p>	<p>Schéma mensuel type</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours (collectif et individualisé 2 à 6 élèves) 1 h à 1 h 30 hebdomadaire 1 cours collectif avec l'ensemble de la classe 3 h minimum 1 atelier de pratique en situation (observant ou actif) 1 à 2 h participation régulière à l'ensemble vocal d'adultes 1 h 30 hebdomadaire 	<p>Acquisition des gestes de base de la technique de direction, réflexion et technique de conduite de répétition (essentiellement apprentissage par audition)</p> <p>Analyse, interprétation et connaissance des répertoires (styles, époques variés)</p>
<p>Obtention du module Initiation à la direction de chœur</p>			
<p>Second Cycle Autonomie</p>	<p>2 à 4 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> niveau CFM pratique de la direction d'ensemble pratique vocale collective (prioritairement au sein de l'ensemble vocal d'adultes du CRD) pratique du clavier et pratique vocale individuelle fortement conseillées 	<p>Schéma mensuel type</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours individuels 30 min hebdomadaires 1 cours collectif avec l'ensemble de la classe 3 à 4 h 1 atelier de pratique en situation (observant ou actif) 1 à 2 h participation régulière à l'ensemble vocal d'adultes 1 h 30 hebdomadaire 	<p>Développement des techniques de direction et techniques de conduite de répétition.</p> <p>Acquisition de savoir-faire vers une autonomie pour la pratique de la direction en amateur.</p> <p>Analyse, interprétation pratique et connaissance des répertoires (styles, époques et difficultés variés)</p>
<p>Obtention du Brevet de direction de chœur</p>			
<p>Troisième cycle</p>	<p>2 à 4 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> niveau CFM pratique régulière de la direction d'ensemble pratique vocale collective (prioritairement au sein de l'ensemble vocal d'adulte du CRD) pratique du clavier et pratique vocale individuelle fortement conseillées cours d'analyse, d'histoire de la musique, d'écriture et harmonie fortement conseillés 	<p>Schéma mensuel type</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours individuels 45 min hebdomadaires 1 cours collectif avec l'ensemble de la classe 3 à 4 h 1 atelier de pratique en situation avec des ensembles de niveaux et profils variés (observant ou actif) 1 à 2 h participation régulière à l'ensemble vocal d'adultes 1 h 30 hebdomadaire 	<p>Développement des savoir-faire techniques et pédagogiques. Acquisition d'une indépendance suffisante permettant une pratique de la direction d'ensemble vocaux en amateur.</p> <p>Analyse, interprétation, pratique et connaissance des répertoires (styles, époques et difficultés variés)</p> <p>Suivi et conseils pour la pratique régulière de la direction d'ensemble (adaptation d'un projet à un ensemble dans la pratique amateur).</p> <p>Ouverture conseillée à la pratique de la direction d'ensembles instrumentaux.</p> <p>Ouverture vers la création et l'invention (improvisation et écriture)</p>
<p>Obtention du Certificat de direction de chœur</p>			

III 12) Coursus des études d'art dramatique

CYCLES	CONDITIONS PARTICULIERES	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS	OBJECTIFS
<i>Atelier d'initiation (à partir de 13 ans)</i>		1 h 30	Aborder par petites touches toutes les facettes du théâtre (le plaisir du jeu, la découverte d'un texte, la liberté dans l'espace ...) ainsi que la relation du théâtre aux autres arts : danse, musique, peinture. Pas d'examen d'entrée. Inscription selon les places disponibles.
<i>Premier cycle (à partir de 15 ans)</i>	Présentation d'une scène ou d'un court texte de 3 minutes et entretien avec le professeur sur les motivations.	3 h	Poser avec clarté les bases de l'art de l'acteur : la présence sur un plateau de théâtre, la prise de parole et l'analyse d'un texte, la relation au partenaire. Découvrir le plaisir de travailler les grands auteurs classiques et l'importance de l'écriture contemporaine. Former son œil de spectateur en assistant à des spectacles.
Examen de fin de 1^{er} cycle			
<i>Deuxième cycle</i>	Présentation d'une scène ou d'un court texte de 3 minutes et entretien avec le professeur sur les motivations.	5 h 45 (ou cycle aménagé de 4 h à partir de la rentrée 2008 réservé exclusivement aux élèves de terminale)	Approfondir la pratique de l'acteur pour aboutir à la représentation. Jeu, métamorphose, construction du personnage, construction d'une scène. Découverte des éléments qui entourent l'acteur. Scénographie, lumières, costumes. Notions de dramaturgie. Les grands types d'écriture dramatique (épique, poétique, réaliste). Les écritures et esthétiques contemporaines. Analyse de spectacles.
Brevet d'études d'Art Dramatique			
<i>Troisième cycle (court) 1 à 3 ans</i>	Lettre de motivation. Présentation d'une scène imposée et d'une scène libre de 3 minutes. Entretien avec le professeur sur les motivations.	88 h minimum par trimestre + 1 h de chant collectif	Enrichir les acquis et diversifier les expériences afin de construire une approche personnelle et originale du jeu. - Approfondissement du training de l'acteur. Voix, diction, corps. - Approfondissement du jeu d'acteur. Analyse d'une écriture dramatique. Construction de scène. Mise en jeu intime. Relation au partenaire. - Méthodologie de répétition. Les différentes étapes du travail de répétition, comment en tirer tous les bénéfices. - Traversée d'une ou plusieurs pièces, représentations publiques. - Rencontres avec des professionnels, stages. - Analyse de spectacles. Histoire du théâtre.
Certificat d'Etudes d'Art Dramatique (CEAD)			Evaluation sur présence et assiduité. Présentation publique en fin de chaque projet. En fin d'année évaluation devant un jury.

IV – Modalités d'évaluation

1) Tests, entretiens et examens d'entrée

- b) L'admission dans les classes d'instrument et de chant pour les nouveaux élèves ayant déjà une pratique musicale (cf. règlement intérieur, article 12).
Celle-ci est soumise aux résultats du test d'entrée. Chaque élève présente 2 œuvres de son choix, de style et de caractère différents, correspondant à son niveau. Le jury est composé du ou des enseignants de l'établissement en charge de cette discipline.
- c) L'admission et le classement dans le cursus de Formation musicale.
Tous les élèves reçus aux tests d'entrée dans les classes instrumentales sont automatiquement admis dans les classes de formation musicale. Ils doivent obligatoirement se présenter au test de Formation musicale afin de déterminer leur niveau : chaque élève prépare un chant de son choix, par cœur et avec paroles et sera testé oralement par un jury composé d'enseignants de Formation musicale de l'établissement.
- d) Les examens d'entrée en CHAM à dominante instrumentale (cf. règlement intérieur, article 12).
Tout élève souhaitant poser sa candidature pour une entrée en 6^e CHAM à dominante instrumentale, doit être au minimum en 2^e cycle de Formation musicale ou réussir un examen spécifique de niveau analogue. Celui-ci se compose d'épreuves écrites et orales proposées courant du mois de mars. Le jury est composé d'enseignants de Formation musicale de l'établissement.
Pour une entrée dans les autres niveaux de classes CHAM, l'élève doit être admis au minimum dans les cours de Formation Musicale (FM) correspondants :
5^e CHAM – Cours Préparatoire de FM
4^e CHAM – Cours Élémentaire de FM
3^e CHAM – Cours Moyen de FM
- e) L'entrée en CHAM à dominante vocale
Cf. règlement « Maîtrise »
- f) L'entrée en CHAM théâtre
Est conditionnée par un test d'aptitude et un entretien de motivation. Les inscriptions se font au secrétariat du collège Molière début juin.
- g) L'entrée dans les orchestres
Le passage d'un orchestre à un autre se fait sur examen pour l'ensemble des cordes et les éventuels pupitres de vents dont il faudrait départager les candidats trop nombreux. Le jury est composé des professeurs en charge du travail par pupitre des différents orchestres et présidé par le directeur ou le chef de la formation concernée.
- h) L'entrée en 3^e cycle - Formation continuée ou complémentaire
est soumise à l'obtention du Certificat Instrumental (CI) ou de l'Unité de Valeur Instrumentale (UVI) et à un entretien de motivation avec le directeur ou son représentant et l'enseignant de la discipline choisie. Cet entretien permettra au candidat de présenter son projet.
- i) L'entrée en 3^e cycle spécialisé
est soumise à un examen spécifique comportant une interprétation instrumentale ou vocale, une épreuve de formation musicale et un échange avec le jury portant sur les motivations du candidat.
- j) L'entrée en Cycle de Perfectionnement
est soumise à un entretien de motivation avec le directeur ou son représentant et l'enseignant de la discipline choisie.

Un élève peut se présenter en cycle de perfectionnement après obtention du DEM. A défaut, il doit avoir impérativement obtenu l'UV instrumentale du DEM, être en PS1 en Formation Musicale et réussir son UV de Musique de Chambre dès la première année en cycle de perfectionnement. Il suivra obligatoirement avec assiduité et régularité les cours de Formation Musicale jusqu'à obtention de l'UV de Formation Musicale du DEM.

2) Contrôle des études

- a) Définition des rôles respectifs du contrôle continu, des contrôles et des examens
. Formation musicale, analyse, histoire de la musique, direction de chœur ou d'orchestre
Les passages à l'intérieur des cycles sont déterminés par contrôle continu.
L'obtention de l'examen de fin de 1^{er} cycle, du Brevet et du Certificat de Formation musicale est conditionnée pour 2/3 par l'examen et 1/3 par le contrôle continu de la dernière année scolaire passée dans le cycle.
L'UVFM du DEM est délivrée au seul vu des résultats de l'examen.
- . Instrument, chant, musique de chambre, harmonie au clavier, écriture et MAO**
A l'intérieur des cycles, l'évolution de l'élève est conditionnée par le contrôle continu et d'éventuels contrôles dont l'organisation est laissée à l'appréciation de chaque professeur, sans impliquer dans ce cas de décision de « passage » ou de « redoublement ».
L'obtention de tous les examens de fin de cycle est prononcée par le jury lors de l'examen. Il a à sa disposition le dossier scolaire de l'élève et peut solliciter l'avis du professeur de l'élève concerné.
Seules les épreuves d'exécution vocales ou instrumentales sont ouvertes au public.
- b) Modalités de la publication des dates et des programmes des contrôles et examens
Les dates et les programmes sont annoncés aux élèves concernés par leur professeur cinq semaines au moins avant la date de l'examen.
- c) Conditions pour se présenter aux examens
Pour qu'un élève ou un ensemble de musique de chambre puisse se présenter à un examen, il faut qu'il ait suivi régulièrement des cours au CRD de Colmar durant toute l'année scolaire dans la discipline présentée à l'examen et acquitté régulièrement ses factures.
- d) Composition des jurys
. Contrôles
La composition du jury est laissée à l'appréciation de chaque professeur. Il pourra choisir des collègues de l'établissement afin de favoriser les échanges interclasses et interdisciplinaires.
- . Examens**
Le jury est composé d'au moins deux personnes dont le directeur du CRD ou son représentant qui le préside et 1 ou 2 spécialistes dans la discipline, musiciens étrangers à l'établissement n'ayant pas de contact habituel avec les élèves, (ne peuvent pas être pris en compte les stages et les master-classes externes ou internes à l'établissement), ni de lien de parenté avec le professeur. En outre, le directeur peut y associer des professionnels du monde de la musique. Les membres du jury sont soumis au secret des délibérés de même que toute personne autorisée à assister aux délibérations.
Les jurys des examens de fin de 1^{er} et 2^e cycles de Formation musicale, peuvent être exclusivement composés de professeurs de l'établissement et ne pas être présidés par le directeur.

e) Conseils de classe

Pour chaque conseil de classe, le directeur réunit l'ensemble des enseignants du CRD concernés. Ceux-ci s'informent mutuellement de l'évolution de chaque élève dans les différentes disciplines qui composent sa scolarité dans l'établissement. Le directeur y invite également un à deux représentants des parents d'élèves et décide, à l'issue du conseil, des éventuelles mesures à prendre en cas de difficulté (convocation des parents d'un élève, réorientation)

. Les élèves des CHAM à dominante instrumentale

Leur évolution est suivie chaque année par trois conseils de classe qui se tiennent à la fin de chaque trimestre de l'année scolaire. Un compte rendu de chaque conseil est rédigé par une personne de l'administration du CRD et transmis au principal du collège Victor Hugo.

. Les élèves en 3^e cycle spécialisé et en cycle de perfectionnement sont suivis par un conseil de classe par an qui se tient à la fin du 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

3) Récompenses

a) Les passages de cycle

Dans toutes les disciplines, le passage d'un cycle à un autre est prononcé à l'issue d'un examen. La durée de chaque cycle est précisée dans les cursus. Une année supplémentaire peut être exceptionnellement accordée sur décision, soit du jury, soit des professeurs de l'élève et du directeur. Une demande écrite, motivée, est à adresser par les parents au directeur.

b) Les Brevets, les certificats et les Unités de Valeur (UV)

Décernés à l'issue d'un examen de fin de cycle, ceux-ci sont la reconnaissance du niveau minimum nécessaire dans une discipline pour pouvoir prétendre à un BEM, un CEM ou DEM.

c) Le Brevet d'Etudes Musicales (BEM)

Il sanctionne la fin des études musicales globales du 2^e cycle et donne accès au 3^e cycle ainsi qu'à l'examen d'entrée dans le 3^e cycle spécialisé.

Pour son obtention, l'élève doit être titulaire du Brevet dans sa discipline dominante ainsi que de plusieurs autres Brevets dont le Brevet de Formation musicale et de pratique collective.

d) Le Certificat d'Etudes Musicales (CEM)

Il couronne la fin des études musicales globales du 3^e cycle.

Pour son obtention, l'élève doit être titulaire du certificat dans sa discipline dominante, ainsi que de plusieurs autres certificats dont obligatoirement celui de Formation musicale et de pratique collective.

e) Le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)

Est décerné au vu des résultats obtenus par l'élève aux différents examens. Il couronne la fin des études musicales globales du 3^e cycle spécialisé.

- DEM dominante instrumentale ou vocale

Pour son obtention, l'élève doit être titulaire de l'UV dans sa discipline dominante et de l'UV de Formation musicale ainsi que de plusieurs autres UV dont obligatoirement celle de Musique de Chambre et de pratique collective. Le DEM permet de se présenter à tous les grands examens nationaux.

- DEM dominante Formation Musicale

Pour son obtention, l'élève doit être titulaire des récompenses suivantes :

- U.V. de Formation Musicale du DEM
- U.V. de pratique collective vocale (chorale, Maîtrise, etc.)
- U.V. de pratique collective instrumentale (orchestre ou ensemble ou musique de chambre...)
- U.V. d'initiation à l'harmonie au clavier
- U.V. d'initiation à l'écriture tonale
- U.V. d'initiation à la MAO
- U.V. d'initiation à la direction de chœur
- Brevet de Culture musicale

En plus d'une formation pianistique de niveau de troisième cycle, il doit poursuivre sa formation instrumentale ou vocale et avoir au minimum un niveau de fin de troisième cycle.

f) Les Accessits

Décernés à l'issue d'un examen, ceux-ci récompensent les élèves du cycle de perfectionnement.

Seul le 1^{er} Accessit permet de se présenter au Diplôme de Concert.

g) Le Diplôme de Concert (D.C.)

Est organisé au niveau interrégional regroupant des élèves de tous les CRD et CRR de l'Est de la France. Pour s'y présenter, le candidat doit être titulaire du DEM et du 1^{er} Accessit dans sa discipline dominante et être âgé de moins de 30 ans.

Cf. Règlement du Diplôme de concert

Cf. Tableau général des récompenses

4) Communication des résultats

a) Affichage

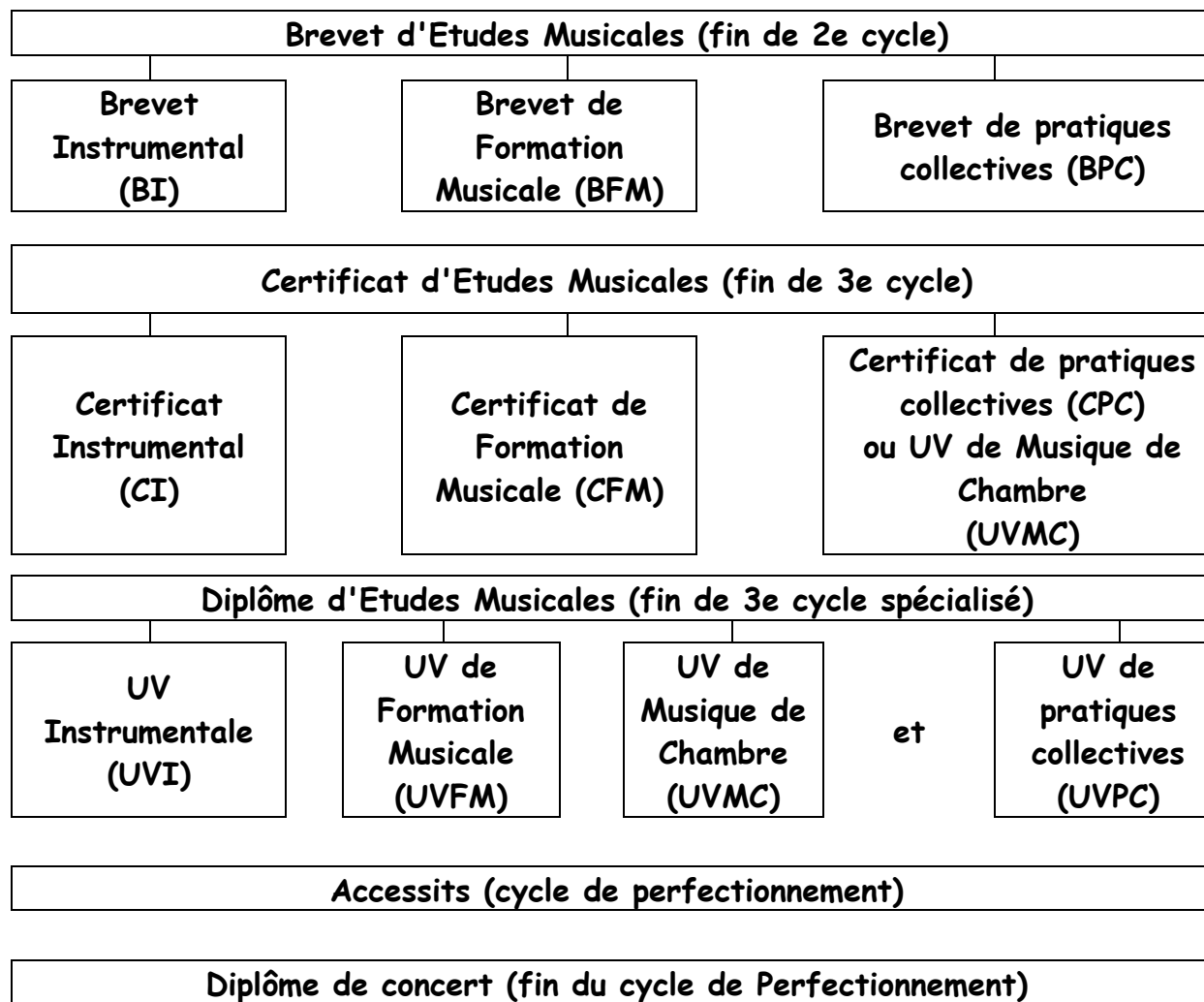
Les résultats des tests et examens sont affichés dans les meilleurs délais, sur le tableau prévu à cet effet dans la cage de l'escalier principal qui conduit au 1^{er} étage du CRD

b) Bulletins

Un bulletin par discipline est adressé aux parents à la fin de chacun des trois trimestres de l'année scolaire. Les deux premiers sont des évaluations de fin de trimestre, alors que le dernier propose une évaluation de l'ensemble de l'année scolaire.

Les pratiques collectives sont évaluées une première fois en fin de 1^{er} trimestre et une deuxième fois en fin d'année scolaire.

TABLEAU GENERAL DES RECOMPENSES



Examen instrumental, vocal ou de musique de chambre ouvert aux élèves titulaires d'un DEM et d'un 1er accessit dans la discipline dans laquelle ils se présentent.

V – Les Modalités d'examen

- 1) Examens instrumentaux**
- 2) Examens des études de chant**
- 3) Examens de Formation musicale et d'Analyse**
- 4) Examens de Pratique Collective**
- 5) Examens de Musique de Chambre**
- 6) Examens de Gravure Musicale Assistée par Ordinateur**
- 7) Examens de Composition Musicale Assistée par Ordinateur (CMAO)**
- 8) Examens d'Harmonie au clavier**
- 9) Examens d'Écriture**
- 10) Examens de Direction de Chœur**
- 11) Examens d'Art Dramatique**

V 1) Les examens instrumentaux

RECOMPENSES ET MODALITES D'EXAMEN	TEMPS DE PREPARATION DE L'EXAMEN	NOTE DE PASSAGE	PASSAGE
<p>Examen de fin de 1^{er} cycle (10' maximum par élève)</p> <p>a) une œuvre imposée b) une œuvre au choix d'époque et de style différents par rapport à l'œuvre imposée</p>	<p>5 à 6 semaines pour l'œuvre imposée (les congés scolaires ne sont pas inclus)</p>	10/20	Examen de fin de 1 ^{er} cycle sans mention ou avec mention Assez Bien, Bien, Très Bien
<p>Brevet Instrumental (15' maximum par élève)</p> <p>a) une œuvre imposée b) œuvres(s) au choix d'époque(s) et de style(s) différent(s)</p>	<p>5 à 7 semaines pour l'œuvre imposée (les congés scolaires ne sont pas inclus)</p>	Brevet Instrumental Permet le passage en 3 ^e cycle court	Brevet Instrumental sans mention ou avec mention Assez Bien, Bien, Très Bien
<p>Certificat Instrumental (30' maximum par élève)</p> <p>programme choisi par le directeur 3 mois avant l'examen sur une liste de 10 œuvres travaillées au cours du cycle, pouvant inclure une œuvre de musique de chambre, couvrant l'ensemble du répertoire de l'instrument (styles et époques)</p>	Tout le 3 ^{ème} cycle - FE	Pas de passage	Certificat Instrumental sans mention ou avec mention Assez Bien, Bien, Très Bien
<p>Entrée en 3^e cycle spécialisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interprétation instrumentale d'une ou plusieurs œuvres choisies par le candidat dans une ou plusieurs listes • Echange avec le jury portant sur les motivations du candidat 		10/20	Admis en 3 ^e cycle spécialisé ou non
<p>UV instrumentale du DEM (30' maximum par élève)</p> <p>3 œuvres de style et d'écriture différente dont une incluant l'écriture contemporaine (voir règlement du DEM commun)</p>	3 ^{ème} cycle	10/20	UV Instrumentale sans mention ou avec mention Assez Bien, Bien, Très Bien
<p>Accessits et Diplôme de concert (cf. règlement du Diplôme de concert)</p>			

N.B : Aucun élève ne peut se présenter à l'issue de la première année dans le cycle. Une dérogation peut être accordée avec autorisation du directeur et du professeur.

V 2) Examens de chant

RECOMPENSES ET MODALITES D'EXAMEN	NOTE DE PASSAGE	PASSAGE
<p>Examen de fin de 1^{er} cycle 8' maximum</p> <p>Deux œuvres au choix, de langues, d'époques et de styles différents</p>	10/20	Examen de fin de 1 ^{er} cycle sans mention ou avec mention Assez Bien, Bien, Très Bien
<p>Brevet de chant 12' maximum</p> <p>Deux œuvres au choix, de langues, d'époques et de styles différents</p>	Brevet de Chant Permet le passage en 3 ^e cycle court	Brevet de Chant sans mention ou avec mention Assez Bien, Bien, Très Bien
<p>Certificat de chant 20' maximum</p> <p>Programme choisi par le directeur trois mois avant l'examen sur une liste de dix œuvres travaillées au cours du cycle, pouvant inclure une œuvre de musique de chambre (langues, époques et styles différents)</p>	Pas de passage	Certificat de Chant sans mention ou avec mention Assez Bien, Bien, Très Bien
<p>Entrée en 3^e cycle spécialisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interprétation d'œuvres choisies par le candidat dans une ou plusieurs listes • Echange avec le jury portant sur les motivations du candidat 	10/20	Admis en 3 ^e cycle spécialisé ou non
<p>U .V. de chant du DEM</p> <p>Voir programme du DEM commun</p>	10/20	UV de Chant sans mention ou avec mention Assez Bien, Bien, Très Bien
<p>Accessits et Diplôme de concert (cf. règlement du Diplôme de concert)</p>		

N.B. : Aucun élève ne peut se présenter à l'issue de la première année du cycle. Une dérogation peut être accordée par le directeur sur avis du professeur.

V 3) Les examens de Formation Musicale

Les examens porteront sur le travail effectué pendant le cycle en fonction du programme élaboré par l'équipe des professeurs de formation musicale.

RECOMPENSES ET MODALITES D'EXAMEN	NOTE DE PASSAGE	PASSAGE
Examen de fin de 1^{er} cycle a) épreuves écrites b) épreuves orales	10/20	1/3 c.c - 2/3 décision du jury d'examen
Brevet de FM a) épreuves écrites b) épreuves orales		
Certificat de FM a) épreuves écrites b) épreuves orales		
Entrée en 3^e cycle spécialisé a) épreuve écrite b) épreuves orales c) échange avec le jury portant sur les motivations du candidat	10/20 dans chaque matière	décision du jury d'examen
UVFM Module 1 Audition - Analyse Module 2 Chant et Rythme	10/20 pour chaque module	Décision du jury d'examen

Examens d'analyse

ANNÉE	ÉVALUATIONS
1 ^{ère} année	Contrôle continu : travaux écrits ou oraux en cours et fin d'année sur des musiques en rapport direct avec les partitions abordées.
2 ^{ème} année	Contrôle continu : travaux effectués durant l'année. Examen oral : Exposé (20 à 30 minutes) devant un jury extérieur après une mise en loge de deux heures sur un texte musical imposé couvrant le programme des deux années. Obtention du diplôme : 12 / 20 (1/3 c.c. et 2/3 décision du jury d'examen).

V 4) Les examens de pratique collective

- Seules les entrées dans les différents orchestres sont en partie soumises à des examens (*cf.* IV 1 e)
- Le passage d'une chorale à une autre se fait en fonction de l'âge des élèves et/ou de l'orientation proposée par l'enseignant en charge de la chorale.
- L'entrée dans les différents ensembles se fait sur proposition du professeur d'instrument et sur décision de l'enseignant responsable de l'ensemble et de son projet.

Le Brevet de Pratiques Collectives

Il est obligatoire pour l'obtention du Brevet de fin de 2^e cycle et est attribué à tout élève ayant participé de manière assidue et efficace aux activités d'une ou plusieurs formations prévues dans le 2^e cycle du cursus de pratiques collectives.

Le Certificat de Pratiques Collectives

Il est obligatoire pour l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales et est attribué à tout élève ayant :

- soit réussi l'Unité de Valeur de Musique de Chambre (*cf.* cursus de Musique de Chambre)
- soit participé de manière assidue et efficace aux activités d'une ou plusieurs formations prévues dans le 3^e cycle du cursus de pratiques collectives.

L'Unité de Valeur de Pratiques Collectives

Elle est obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales et est attribuée à tout élève ayant participé de manière assidue, responsable et efficace aux activités d'une ou plusieurs formations prévues dans le 3^e cycle du cursus de pratiques collectives.

Les différentes récompenses sont attribuées par le Directeur sur proposition des enseignants responsables des différentes formations.

V 5) Les examens de Musique de Chambre

RECOMPENSES ET MODALITES D'EXAMENS	NOTE DE PASSAGE	PASSAGE
UV de Musique de Chambre (UVMC) * 1 œuvre ou mouvement d'œuvre 5 à 10'	10/20	Décision du jury d'examen
Certificat de Musique de Chambre (CMC) * 1 œuvre ou mouvement d'œuvre 7 à 15'		
Diplôme de Musique de Chambre (DMC) * 2 œuvres ou mouvements si possible d'époques et de styles différents 15 à 25'		
Accessit de Musique de Chambre * 1 œuvre ou mouvement du répertoire * 1 œuvre ou mouvement contemporain 15 à 25'		
Diplôme de Concert * modalités imposées par une commission régionale (cf. règlement du Diplôme de concert)	-	Décision du jury d'examen

V 6) L'examen de gravure musicale

Récompenses	Modalités	Durée	Note de passage
Brevet de GMAO (Gravure Musicale Assistée par Ordinateur)	Un examen consistant en une synthèse des différents travaux abordés pendant les deux années sanctionne la fin des études. Corrections et notations par un jury externe.	Mise en loge : 1 heure	10/20

V 7) L'examen de Composition Musicale Assistée par Ordinateur

Récompenses	Modalités	Durée	Note de passage
Brevet de CMAO (Composition Musicale Assistée par Ordinateur)	A partir d'un enregistrement vocal, le candidat réalise une maquette comportant un arrangement pour petit ensemble et le conducteur imprimé. Corrections et notations par un jury externe.	Mise en loge : 8 heures	10/20

V 8) Les examens d'harmonie au clavier

Récompenses	Modalités	Durée	Note de passage
Brevet d'Harmonie au clavier	Epreuve devant jury comprenant : - un accompagnement à vue d'un chant ou une improvisation à partir d'un thème donné - une réalisation de basse chiffrée (la basse et le chant sont donnés) - une transposition d'un choral ou d'une pièce pour piano	Mise en loge 30' + passage devant jury	10/20
Certificat d'Harmonie au clavier	Epreuve devant jury comprenant : - une improvisation dans un style sur un thème donné - une réalisation de basse chiffrée (la basse et le chant sont donnés) - une réduction d'un ensemble instrumental (quatuor)	Mise en loge : 1heure + passage devant jury	10/20
UV d'Harmonie au clavier	Epreuve devant jury comprenant : - une improvisation de type forme sonate sur un thème donné - une réalisation d'un choral à partir d'une basse chiffrée - une réduction d'une partition d'orchestre	Mise en loge : 1heure 30 + passage devant jury	10/20

V 9) Les examens d'écriture

Récompenses	Modalités	Durée	Note de passage
Brevet d'écriture Harmonie ou Contrepoint	Travail écrit selon la discipline présentée : Harmonie : Basse et chant donnés sur l'ensemble des accords Contrepoint : Réalisation d'un exercice complet (fleuri à 4 voix) à partir d'un cantus firmus Corrections et notations par un jury externe.	Mise en loge : 8 heures	10/20
Certificat d'écriture Harmonie ou Contrepoint	Travail écrit selon la discipline présentée : Harmonie : Un alterné. Utilisation des notes étrangères et imitations. Contrepoint : Réalisations de 3 versions d'un fleuri à 8 voix Corrections et notations par un jury externe.	Mise en loge : 10 heures	10/20
DEM d'écriture	Le DEM consiste en l'obtention des 3 modules ci-dessous. Corrections et notations par un jury externe.		
	Module d'harmonie : Harmonisation dans un style, d'un chant donné, ainsi que l'écriture d'un court développement.	Mise en loge : 12 heures	10/20
	Module de contrepoint : Réalisation d'un choral avec variations	Mise en loge : 12 heures	10/20
	Module de Fugue : Écriture d'une fugue complète à partir d'un sujet donné	Écriture d'une fugue complète à partir d'un sujet donné	10/20

V 10) Examens de Direction de Chœur

RECOMPENSES ET MODALITES D'EXAMEN	TEMPS DE PREPARATION	NOTE DE PASSAGE	REMARQUES
Module d'initiation à la direction de chœur <ul style="list-style-type: none"> • Œuvre imposée, apprentissage par audition d'une monodie, canon ou pièce polyphonique simple non connue du chœur (10') • œuvre au choix, direction d'une pièce connue du chœur et travaillée dans le cycle (5' maxi) • pièce libre : interprétation en solo ou petit groupe d'une pièce de musique vocale 	<p>Œuvre imposée donnée 2 semaines avant l'examen</p>	10/20	<p>Décision : 2/3 jury d'examen 1/3 contrôle continu</p> <p>Le jury valide ou non le passage en 2e cycle.</p> <p><i>Obtention d'un module d'initiation à la direction de chœur</i></p>
Brevet de direction de chœur <ul style="list-style-type: none"> • Œuvre imposée : conduite de répétition sur une pièce polyphonique simple a capella non connue du chœur (10') • œuvre au choix : direction d'une pièce connue du chœur et travaillée dans le cycle (chœur d'adultes) (5' maxi) • pièce libre : interprétation en solo ou petit groupe d'une pièce de musique vocale • analyser pour interpréter : analyse écrite d'une pièce imposée par le professeur, à remettre par l'élève 2 semaines avant l'examen • accompagnement au piano d'une mélodie simple 	<p>Œuvre imposée donnée 2 semaines avant l'examen</p> <p>Œuvre à analyser donnée 5 à 6 semaines avant l'examen</p> <p>Mélodie à accompagner au piano donnée 2 semaines avant l'examen</p>	10/20	<p>Décision : 2/3 jury d'examen 1/3 contrôle continu</p> <p>Le jury valide ou non le passage en 3e cycle.</p> <p><i>Obtention du Brevet Instrumental</i></p>
Certificat de direction de chœur <ul style="list-style-type: none"> • Œuvre imposée : conduite de répétition sur une pièce polyphonique a capella non connue du chœur (20') • œuvre au choix, direction de 2 pièces de styles différents connues du chœur et travaillées dans le cycle (chœur d'adultes) a capella ou accompagnées (10' maxi) • direction d'un programme en situation de concert avec le chœur habituel de l'élève (hors école de musique) (20' minimum) programme libre et adapté à l'ensemble • pièce libre : interprétation en solo ou petit groupe d'une pièce de musique vocale • accompagnement au piano d'une mélodie simple • réduction au piano d'une pièce préparée • arrangement d'une monodie pour 2 voix ou + 	<p>Œuvre imposée donnée 2 semaines avant l'examen</p> <p>Mélodie à accompagner au piano donnée 2 semaines avant l'examen</p> <p>Partition pour réduction donnée 2 semaines avant l'examen</p> <p>Monodie à arranger donnée 5 à 6 semaines avant l'examen, à rendre 2 semaines avant l'examen</p>	10/20	<p>Décision : 2/3 jury d'examen 1/3 contrôle continu</p> <p><i>Les épreuves écrites sont à envoyer au jury, l'épreuve en situation de concert se fait dans le cadre du contrôle continu.</i></p>

V 11) Les examens d'Art Dramatique

RECOMPENSES ET MODALITES D'EXAMEN	NOTE DE PASSAGE	PASSAGE
<p>Examen de fin de 1^{er} cycle</p> <p>Présentation publique avec jury des travaux de l'année</p>		<p>Décision 2/3 jury d'examen 1/3 contrôle continu</p>
<p>Examen de fin de 2^e cycle</p> <p>Brevet d'études d'Art Dramatique</p> <p>Présentation publique avec jury des travaux de l'année</p>	<p>10/20</p>	<p>Décision 2/3 jury d'examen 1/3 contrôle continu</p>
<p>Examen de fin de 3^e cycle court</p> <p>Certificat d'études d'Art Dramatique</p> <p>Présentation publique avec jury</p> <p>1) des travaux de l'année 2) d'un travail individuel réalisé au cours de l'année</p>		<p>Décision du jury d'examen</p>

VI - Tarification

a) Le tarif A englobe l'ensemble de la formation obligatoire d'un élève :

- la discipline dominante : telle l'instrument, la voix

- les disciplines complémentaires : formation musicale et pratiques collectives y compris les ateliers jazz et la musique de chambre. Toutefois, pour cette dernière discipline, toute année supplémentaire à celles prévues dans le cursus de musique de chambre est payante.

Sont également compris dans ce tarif :

- la culture musicale pour les élèves en CHAM à dominante instrumentale

- l'analyse pour tous les élèves à partir du 3^e cycle de Formation musicale.

Tout élève en 3^e Cycle spécialisé ayant terminé ses études de Formation musicale, peut choisir une formation optionnelle sans surcoût.

Par contre, un élève ayant obtenu une dispense de Formation musicale ou de pratique collective, ne peut prétendre à une réduction des frais d'écologie.

Le tarif A est également appliqué aux cours de Gravure Musicale Assistée par Ordinateur (GMAO) et de Composition Musicale Assistée par Ordinateur (CMAO).

b) Le tarif B s'applique aux formations optionnelles telles les cours d'éveil musical, de direction de chœur, de théâtre, d'écriture, d'harmonie au clavier et de piano complémentaire.

c) Le tarif C s'applique aux élèves de l'éveil instrumental incluant le cours d'éveil musical obligatoire.

d) La participation aux chorales et orchestres est gratuite à l'exception du chœur adultes.